

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 10 NOVEMBRE 2009 À 20H00 DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE  
«LE BIVOUAC »**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district #1  
Jim O'Brien, conseiller, district #2  
Michael Tuppert, conseiller, district #3  
Hélène Thibault, conseillère, district #4  
Jean Perron, conseiller, district #5  
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Est également présent : Monsieur Richard Labrecque, directeur général et greffier

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00 et présente les membres du nouveau conseil municipal. Il remercie également personnellement tous les anciens membres du conseil municipal 2005-2009 pour leur dévouement et implication à la Ville.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et spéciales des 14 et 20 octobre 2009

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

**5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 octobre 2009

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 octobre 2009

5.3 Autorisation de paiement - Coûts d'avocat pour la signature de l'entente avec le Domaine de la Rivière-aux-Pins inc. (DRAP)

5.4 Autorisation de paiement no 2 – Travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5 – Gilles Rochette inc.

5.5 Modification de la source de financement prévue à la résolution 299-10-2009

5.6 Autorisation - Travaux d'urgence d'une entrée d'eau au 26, rue du Quai

5.7 Discours sur la situation financière 2009

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Avis de motion - Règlement sur la gestion des matières résiduelles

6.3 Autorisation de crédits budgétaires déficitaires

6.4 Report de l'adoption du budget 2010 au 12 janvier 2010

6.5 Autorisation de dépenses et signature - Déplacement de poteaux électriques, rue Gingras - Contrat de Bell Canada

6.6 Transfert de projet pour la demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local 2009

6.7 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2010

6.8 Adoption du calendrier des séances du Comité consultatif d'urbanisme 2010

6.9 Nomination des maires suppléants pour la période 2009-2013

6.10 Nomination au Comité de « Sécurité civile »

6.11 Nomination au Comité des « Ressources humaines »

- 6.12 Nomination au Comité du « journal municipal »
- 6.13 Nomination au « Comité consultatif d'urbanisme » (C.C.U.)
- 6.14 Nomination d'un représentant à la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.)
- 6.15 Nomination à la « Table de concertation des loisirs »
- 6.16 Nomination au « Comité intermunicipal de l'entente de déneigement avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier »
- 6.17 Nomination au « Comité intermunicipal de l'entente de Protection incendie, Sécurité civile et Premiers répondants avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier »
- 6.18 Nomination d'un représentant à la « Corporation de la Bibliothèque municipale La Source »
- 6.19 Nomination d'un représentant à la « Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac »
- 6.20 Nomination d'un représentant au « Comité culturel de la M.R.C. de la Jacques-Cartier »
- 6.21 Nomination d'un représentant au « Comité sur le Transport en commun régional de la M.R.C. de la Jacques Cartier»
- 6.22 Nomination d'un représentant à la « Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (R.R.G.M.R.P.)»
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2009
- 9. VARIA**
- 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**316-11-2009**

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**317-11-2009**

- 2. PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et spéciales des 14 et 20 octobre 2009**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 ET RÉSOLU :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et spéciales des 14 et 20 octobre 2009 tels que déposés.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20h08, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux adoptés lors de cette séance.

Une question a porté sur :

- a) La procédure pour poser des questions et les sujets couverts lors de cette première période de questions.

Fin de la première période de questions à 20h10.

**4. CORRESPONDANCE**

Aucune d'intérêt général.

**5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

**5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 octobre 2009**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2009 et les invite à le consulter.

**318-11-2009**

**5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 octobre 2009**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du Conseil, la liste des comptes à payer au 31 octobre 2009 totalisant 1 115 554,02 \$ comprenant les paiements de remboursement du service de la dette pour 13 220,22 \$ et 33 712,66 \$ en rémunération ainsi que la liste des engagements ENB 900684 à ENB 900762.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2009 totalisant une somme de 1 115 554,02 \$ et la liste des engagements ENB 900684 à ENB 900762, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**319-11-2009**

**5.3 Autorisation de paiement - Coûts d'avocat pour la signature de l'entente avec le Domaine de la Rivière-aux-Pins inc. (DRAP)**

ATTENDU QUE les coûts de négociation après signature de la convention relative à

certains services municipaux intervenue entre le Domaine de la Rivière-aux-Pins inc. et la ville de Fossambault-sur-le-Lac ont fait augmenter considérablement les honoraires professionnels d'avocats de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer les honoraires professionnels de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay au montant de 19 248,00 \$ plus taxes, soit les factures nos 73523, 75483, 76850 et 76851;

Que les sommes nécessaires soient prises au budget d'opération 2009.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**320-11-2009**

**5.4 Autorisation de paiement n° 2 – Travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5 – Gilles Rochette inc.**

ATTENDU la recommandation de paiement n° 2 de la firme Roche Ltée dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5, et datée du 6 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 353 726,14 \$ plus taxes à Gilles Rochette inc.;

Que cette dépense soit financée à même les règlements d'emprunt numéros 10010-2009 et 2008-01-9800.

**ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ**

**321-11-2009**

**5.5 Modification de la source de financement prévue à la résolution 299-10-2009**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

De modifier la source de financement des travaux prévue à la résolution 299-10-2009 en remplaçant l'affectation au surplus accumulé par un financement au fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

**ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ**

**322-11-2009**

**5.6 Autorisation - Travaux d'urgence d'une entrée d'eau au 26, rue du Quai**

ATTENDU QU'un bris d'aqueduc est survenu sur la rue du Quai;

ATTENDU QUE des travaux d'urgence ont été réalisés conformément à la politique de gestion financière de la Ville;

ATTENDU le rapport du contremaître aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses d'urgence engagées par le contremaître aux travaux publics pour la réparation du bris au montant budgétaire de 7 000,00 \$ plus taxes;

Que cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2009.

**ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ**

## **5.7 Discours sur la situation financière 2009**

Monsieur le maire fait lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, sur les indications de l'année en cours, ainsi que sur les orientations préliminaires du prochain budget. Son rapport est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

## **6. AFFAIRES COURANTES**

**323-11-2009**

### **6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA**

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 4 novembre 2009 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **6.2 Avis de motion - Règlement sur la gestion des matières résiduelles**

Monsieur le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du Conseil, d'un Règlement sur la gestion des matières résiduelles.

Il est également demandé que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

**324-11-2009**

### **6.3 Autorisation de crédits budgétaires déficitaires**

ATTENDU le discours sur la situation financière de la Ville prévoyant un déficit d'opération 2009 ;

ATTENDU que le directeur général et trésorier a déjà mis en place et appliqué un plan de rationalisation des dépenses;

ATTENDU que la Ville doit quand même poursuivre ses services essentiels à la population;

ATTENDU que le conseil municipal entend rembourser le déficit d'opération, s'il y a lieu, avec le surplus accumulé ou tout autre mécanisme à définir;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer les dépenses courantes, les dépenses d'immobilisations et les salaires malgré l'absence de crédit budgétaire 2009 et de prévoir, à la confection du budget 2010, les mécanismes de remboursement d'un déficit éventuel;

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du Territoire (MAMROT) de la situation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Michael Tuppert quitte la salle à 20h43

**325-11-2009**

#### **6.4 Report de l'adoption du budget 2010 au 12 janvier 2010**

ATTENDU la situation financière de la Ville et l'importance pour les nouveaux élus de prendre connaissance des dossiers avant d'adopter le budget 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

De reporter la séance du Conseil municipal pour l'adoption du budget 2010 prévue le 15 décembre au 12 janvier 2010;

De reporter, conformément à la loi, l'adoption du budget 2010 au 12 janvier 2010 et d'engager 1/12 des crédits budgétaires de l'année 2009 comme budget d'opération du mois de janvier 2010;

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du Territoire que le conseil municipal de la ville de Fossambault-sur-le-Lac entend reporter l'adoption du budget 2010 en janvier prochain et qu'il sera adopté le 12 janvier 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Monsieur Michael Tuppert reprend la séance à 20h46

**326-11-2009**

#### **6.5 Autorisation de dépenses et signature - Déplacement de poteaux électriques, rue Gingras - Contrat de Bell Canada**

ATTENDU que les travaux de réfection des infrastructures souterraines et des chaussées du secteur nautique, Phase 1, nécessitent le déplacement de plusieurs poteaux de la compagnie Bell Canada sur la rue Gingras ;

ATTENDU l'offre de la compagnie Bell Canada pour le déplacement de poteaux de la rue Gingras datée du 2 octobre 2009 (graphe G00908);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat de déplacement des poteaux d'utilité publique à Bell Canada conformément au contrat déposé le 2 octobre 2009 (graphe G00908) et à signer, à cet effet, tous les documents nécessaires pour un montant de 60 242,84 \$ plus taxes;

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 2008-01-9750.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**327-11-2009**

**6.6 Transfert de projet pour la demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local 2009**

ATTENDU l'octroi d'une subvention de 12 000,00 \$ pour le projet de sécurisation de la piste cyclable sur la rue Gingras, Phase 3, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

ATTENDU QUE le projet de sécurisation de la piste cyclable sur la rue Gingras, Phase 3, présente des contraintes techniques retardant sa réalisation;

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac désire changer de projet subventionné par le projet de reconstruction du ponceau de la rue Gingras/intersection des Dériveurs;

ATTENDU QU'une correspondance à cet effet a été adressée à monsieur Michel Matte, député de Portneuf, le 8 octobre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à déposer une demande de changement de projet dans le cadre de la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour la reconstruction du ponceau de la rue Gingras/intersection des Dériveurs, en remplacement de la Phase 3 du projet de sécurisation de la piste cyclable sur la rue Gingras, représentant des travaux de 64 880,55 \$, avec une participation financière du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) de 12 000,00 \$ et une participation de la ville de Fossambault-sur-le-Lac de 52 880,55 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**328-11-2009**

**6.7 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2010**

ATTENDU l'obligation d'adopter le calendrier des séances régulières du conseil municipal au début de chaque année civile (article 319 L.V.V.);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier 2010 des séances régulières du conseil municipal comme suit :

12 janvier 2010	6 juillet 2010
2 février 2010	3 août 2010
2 mars 2010	7 septembre 2010
6 avril 2010	5 octobre 2010
4 mai 2010	2 novembre 2010
1 <sup>er</sup> juin 2010	7 et 21 décembre 2010

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**329-11-2009**

#### **6.8 Adoption du calendrier des séances du Comité consultatif d'urbanisme 2010**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier 2010 des séances régulières du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) comme suit :

28 janvier 2010	29 juillet 2010
25 février 2010	2 septembre 2010
1 <sup>er</sup> avril 2010	30 septembre 2010
29 avril 2010	28 octobre 2010
27 mai 2010	2 décembre 2010
30 juin 2010	

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**330-11-2009**

#### **6.9 Nomination des maires suppléants pour la période 2009-2013**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

De nommer, à titre de maire suppléant, les conseillers, conseillères suivants selon les périodes ci-après décrites :

<b>Dates effectives des mandats</b>	<b>Membre du Conseil</b>
5 octobre 2009 au 31 décembre 2010	Jean Perron
1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011	Michael Tuppert
1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012	Hélène Thibault
1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2013	Kathleen Dawson Laroche
1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 1 <sup>er</sup> décembre 2013	Pierre Hallé

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**331-11-2009**

#### **6.10 Nomination au Comité de « Sécurité civile »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jean Laliberté, maire, monsieur Jean Perron, conseiller, monsieur Jacques Boucher, contremaître aux travaux publics, monsieur Pierre Beaumont, chef incendie et monsieur Richard Labrecque, directeur général, à titre de membres permanents du Comité de sécurité civile;

De mandater ces personnes pour préparer et gérer le plan de sécurité civile de la ville de Fossambault-sur-le-Lac,

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des membres dans le cadre de leurs activités sur ce comité;

QU'ils fassent rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations, s'il y a lieu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**332-11-2009**

#### **6.11 Nomination au Comité des « Ressources humaines »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jean Laliberté, maire, madame Hélène Thibault, conseillère et monsieur Richard Labrecque, directeur général, à titre de membres permanents du Comité de Ressources humaines;

De mandater ces personnes pour seconder le directeur général pour toutes questions relatives aux ressources humaines à sa demande;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des membres dans le cadre de leurs activités sur ce comité;

QU'ils fassent rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations, s'il y a lieu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**333-11-2009**

#### **6.12 Nomination au Comité du « journal municipal »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jean Laliberté, maire, madame Hélène Thibault, conseillère et monsieur Richard Labrecque, directeur général, à titre de membres permanents du Comité du « Journal municipal »;

De mandater ces personnes pour superviser la préparation, le contenu, la production et la diffusion du journal municipal;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des membres dans le cadre de leurs activités sur ce comité;

QU'ils fassent rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations, s'il y a lieu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**334-11-2009**

#### **6.13 Nomination au « Comité Consultatif d'urbanisme » (C.C.U.)**

ATTENDU le départ de madame Nicole Nolin et de monsieur Gilles Vézina à titre de conseillère et conseiller municipaux;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

De nommer madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère et monsieur Pierre Hallé, conseiller, en remplacement de madame Nicole Nolin et de monsieur Gilles Vézina, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme et représentants du conseil municipal respectivement au siège numéros 1 et 2 du C.C.U. du 8 décembre 2009 au 5 janvier 2011 pour le siège numéro 1 et du 8 décembre 2009 au 5 janvier 2012;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de monsieur Pierre Hallé et de madame Kathleen Dawson Laroche sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leurs est accordée par ce comité ;

QUE monsieur Pierre Hallé, responsable du C.C.U. et de l'urbanisme, fasse rapport au

conseil municipal des délibérations du C.C.U. et produise des recommandations.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

335-11-2009

#### **6.14 Nomination d'un représentant à la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.)**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Pierre Hallé, conseiller municipal, à titre de représentant de la ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.);

De mandater monsieur Pierre Hallé pour représenter la ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce conseil d'administration et qu'il fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de monsieur Pierre Hallé, sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre de ses activités sur ce conseil d'administration, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par ce comité ;

DE mentionner à la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.) l'intérêt de monsieur Hallé et celui de la Ville pour que monsieur Hallé puisse également occuper des fonctions sur le Comité exécutif de la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.) et de l'autoriser en ce sens au nom de la ville de Fossambault-sur-le-Lac ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

336-11-2009

#### **6.15 Nomination à la « Table de concertation des loisirs »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Michael Tuppert, conseiller, à titre de Président de la « Table de concertation des loisirs »;

De mandater monsieur Tuppert pour superviser la Table de concertation des loisirs de la ville de Fossambault-sur-le-Lac et qu'il fasse rapport au conseil municipal des délibérations et recommandations de la Table;

QUE monsieur Jim O'Brien assiste monsieur Tuppert dans ses responsabilités à la Table de concertation des loisirs;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des membres dans le cadre de leurs activités sur ce comité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

337-11-2009

**6.16 Nomination au « Comité intermunicipal de l'entente de déneigement avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jean Laliberté, maire, monsieur Jean Perron, conseiller, et monsieur Richard Labrecque, directeur général, à titre de représentants de la Ville au «Comité intermunicipal de l'entente de déneigement avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier »;

De mandater ces personnes pour qu'ils représentent la Ville dans le cadre de l'entente de déneigement avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et qu'ils fassent rapport au conseil municipal des délibérations et recommandations de ce comité;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de ces représentants, sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par ce comité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

338-11-2009

**6.17 Nomination au « Comité intermunicipal de l'entente de Protection incendie, Sécurité civile et Premiers répondants avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jean Laliberté, maire, monsieur Jean Perron, conseiller, et monsieur Richard Labrecque, directeur général, à titre de représentants de la Ville au « Comité intermunicipal de l'entente de Protection incendie, Sécurité civile et Premiers répondants avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier »;

De mandater ces personnes pour qu'ils représentent la Ville dans le cadre de l'entente de Protection incendie, Sécurité civile et Premiers répondants avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et qu'ils fassent rapport au conseil municipal des délibérations et recommandations de ce comité;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de ces représentants, sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par cet organisme ou comité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

339-11-2009

**6.18 Nomination d'un représentant à la « Corporation de la Bibliothèque municipale La Source »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

De nommer madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère, à titre de représentante de la ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la « Corporation de la Bibliothèque municipale La Source »;

De mandater madame Kathleen Dawson Laroche pour représenter la ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce conseil d'administration et qu'elle fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de madame Kathleen Dawson Laroche, sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre de ses activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par cet organisme ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la « Corporation de la Bibliothèque municipale La Source ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

340-11-2009

**6.19 Nomination d'un représentant à la « Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

De nommer madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère, à titre de représentante de la ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la « Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac » en remplacement de monsieur Gilles Vézina;

De mandater madame Kathleen Dawson Laroche pour représenter la ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce conseil d'administration et qu'elle fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de madame Kathleen Dawson Laroche, sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre des activités sur cet organisme, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par cet organisme ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la « Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

341-11-2009

**6.20 Nomination d'un représentant au « Comité culturel de la M.R.C. de la Jacques-Cartier »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

De nommer madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère, à titre de représentante de la ville de Fossambault-sur-le-Lac au « Comité culturel de la M.R.C. de la Jacques-Cartier » en remplacement de madame Louise Côté;

De mandater madame Kathleen Dawson Laroche pour représenter la Ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce comité de la M.R.C. et qu'elle fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de madame Kathleen Dawson Laroche, sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre de ses activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par cet organisme ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la M.R.C. de la Jacques-Cartier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

342-11-2009

**6.21 Nomination d'un représentant au « Comité sur le Transport en commun régional de la M.R.C. de la Jacques Cartier»**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jim O'Brien, conseiller municipal, à titre de représentant de la ville de Fossambault-sur-le-Lac au « Comité sur le Transport en commun régional de la M.R.C. de la Jacques Cartier » en remplacement de madame Nicole Nolin;

De mandater monsieur Jim O'Brien pour représenter la ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce comité de la M.R.C. et qu'il fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de monsieur Jim O'Brien, sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre de ses activités sur ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par cet organisme ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la M.R.C. de la Jacques-Cartier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

343-11-2009

**6.22 Nomination d'un représentant à la « Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (R.R.G.M.R.P.) »**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Jim O'Brien, conseiller municipal, à titre de représentant de la ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la « Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (R.R.G.M.R.P.) » et que cette nomination est rétroactive au 7 octobre 2009;

De mandater monsieur Jim O'Brien pour représenter la ville de Fossambault-sur-le-Lac sur ce conseil d'administration et qu'il fasse rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses de monsieur Jim O'Brien, sous présentation de pièces justificatives, dans le cadre de ses activités sur ce conseil d'administration, dans la mesure où aucune compensation financière ne lui est accordée par cet organisme ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la « Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (R.R.G.M.R.P.) ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. PARTIE INFORMATIVE**

Monsieur le maire mentionne que la Guignolée passera par les portes des résidences de Fossambault-sur-le-Lac le dimanche 6 décembre 2009 et que certains membres du conseil municipal participeront à la collecte de fonds et paniers. Il invite la population à être généreux et à se joindre à eux pour la collecte.

**8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**8.1 Liste de la correspondance du mois d'octobre 2009**

Compte tenu qu'il n'y a aucune correspondance, aucune liste n'est déposée.

**9. VARIA**

Aucun point

## 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21h05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- a) Les rumeurs de coupure de personnel dans le plan de rationalisation des dépenses de la Ville.
- b) L'avis de motion du règlement sur les matières résiduelles.
- c) Les moyens de contrôle pour éviter que les fraudes des entrepreneurs comme à Montréal ne se produisent à Fossambault-sur-le-Lac.
- d) Les raisons de la fermeture de la « Source » et une suggestion à l'effet de mettre un avis devant la porte mentionnant les raisons de cette fermeture temporaire.
- e) Le service de cueillette de résidus verts (feuilles).
- f) La validation de l'obtention d'un permis de déboisement pour la coupe d'arbres actuellement en cours en haut de la rue des Catamarans.
- g) La situation du déneigement de l'hiver 2009 et la prévention à prendre par l'entrepreneur pour l'hiver 2010.

Fin de la seconde période de questions à 21h34.

**344-11-2009**

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU de fermer cette session.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le président lève l'assemblée à 21h35.

---

Jean Laliberté, maire

---

Richard Labrecque, greffier